

## **Sohane Benziane : Fiche présentant la chronologie des faits, de la procédure judiciaire et des actions de solidarité**

**4 octobre 2002**, vers 18h30, Sohane Benziane, a été aspergée d'essence et brûlée vive dans un local à poubelles de la cité Balzac à Vitry-sur-Seine par Jamal Derrar dit 'Nono'. A 18h45 intervention des fonctionnaires de police qui transportent la victime à l'hôpital militaire Percy à Clamart où elle décèdera le soir même à 20h30. Sohane aurait eu 18 ans le 18 octobre 2002.

**8 octobre 2002**, arrestation Jamal Derrar à la suite d'un appel en provenance de l'hôpital de la Salpêtrière : une personne répondant au signalement de Jamal Derrar s'était présentée sous une fausse identité, pour se faire soigner en raison de brûlures profondes aux mains et a été dirigée vers l'hôpital Cochin.

**12 décembre 2002**, mise en examen de Tony Rocca qui avait tenu la porte du local à poubelles dans lequel était enfermée Sohane. Le 5 juin 2003 il est remis en liberté sous contrôle judiciaire.

**27 février 2003**, le père de Sohane, Cherif Benziane, et les deux sœurs, Kahina et Wahiba, demandent que la Ligue du Droit International des Femmes se constitue partie civile pour « *soutenir le combat pour la mémoire de Sohane et pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus sur aucun autre individu* ».

**25 mars 2003**, reconstitution des faits sous haute surveillance à Vitry-sur-Seine. Les amis de Nono l'applaudissent et crient « *Nono on t'aime* ».

**31 mars au 7 avril 2006**, procès du meurtrier de Sohane et de son complice devant la Cour d'Assises de Créteil (Val de Marne). Jamal Derrar a été condamné à 25 ans de prison pour « *crime de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » et Tony Rocca à 8 ans de prison. Ce dernier a fait appel.

**Pour la première fois en France, des associations de défense du droit des femmes (Ligue du Droit International des Femmes et Ligue du Droit des Femmes) ont réussi à faire reconnaître la dimension sexiste d'un crime de barbarie sur une femme.**

Cette dimension sexiste, mise en évidence tout au long du procès, par l'avocate de ces deux associations, M<sup>o</sup> Linda Weil-Curiel, a été reprise dans les réquisitions de l'avocat général.

Le 18 septembre 2006, la Cour statuant en matière civile a considéré comme « *recevable et bien fondée* » la constitution de partie civile des deux associations.

**8 juin au 14 juin 2007**, procès en appel de Tony Rocca devant la Cour d'Assises de Bobigny (Seine Saint Denis). Il a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle...

### **La Marche des femmes des quartiers,**

Le Mouvement des Ni Putes Ni Soumises qui faisait son entrée sur la scène médiatique en organisant la **Marche des femmes des quartiers** en février 2003, décide de dédier cette action à Sohane. La marche démarre à Vitry sur Seine, par le dépôt d'une gerbe de roses blanches sur la stèle en mémoire de Sohane. Elle s'achèvera le 8 mars 2003 par une réception à Matignon. Ce sera le début d'une prise de conscience nationale des violences sexistes dont sont victimes les jeunes filles des cités.

### La plaque errante en souvenir de Sohane

Une stèle en marbre noir avec l'inscription « *A la mémoire de Sohane, pour que garçons et filles vivent mieux ensemble dans l'égalité et le respect. Sohane Benziane, 1984-2002* » avait été déposée par la Mairie de Vitry sur Seine sur la pelouse de la cité Balzac.

Chaque fois qu'elle était dégradée par les amis du meurtrier, la Mairie remplaçait la plaque à l'identique.

Le 4 octobre 2003, pour le premier anniversaire de la mort de Sohane, Kahina, sa sœur aînée, Kahina, demande à la LDIF de fabriquer une nouvelle plaque en matériau incassable, sur laquelle serait ajoutée la mention « *morte brûlée vive* » pour rappeler l'horreur des faits. La Mairie de Vitry ayant refusé cette plaque, les sœurs de Sohane la déposeront symboliquement sur la tombe de Simone de Beauvoir au cimetière Montparnasse.

Enfin, en 2005, des plaques portant la mention « morte brûlée vive » seront accueillies, respectivement :

- **à Paris dans le Centre d'animation Sohane Benziane** baptisé ainsi à l'initiative du Maire du 15<sup>ème</sup> et avec l'appui du Maire de Paris,
- **à Vitry-sur-Seine sur l'esplanade Sohane Benziane** en face de la cité Balzac, baptisée ainsi avec l'accord du Maire de Vitry.